



## Compte joint toujours actif

-----  
Par bernard13

Bonjour,

Suite à un divorce prononcé le 02/02/21 je veux me désolidariser du compte joint. Mon ex-épouse me répond qu'elle n'a pas le temps de prendre RDV pour que nous puissions aller à la Banque pour faire cette démarche. J'ai donc adressé un courrier avec AR à la banque non pas pour faire une demande de désolidarisation du compte mais pour dénoncer ce compte afin que plus de mouvement se fasse sur ce compte. à ce jour, des mouvement sont toujours fait et la banque me répond que les deux titulaires du compte doivent être présent pour stopper les mouvements ou pour se désolidariser. Pouvez-vous me donner la démarche à suivre afin de régler ce problème. Merci pour vos réponses. Très cordialement.

-----  
Par ESP

Bonsoir

La désolidarisation doit effectivement être faite conjointement.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412[/url]

DESOLIDARISATION lettre

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21506]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21506[/url]

-----  
Par janus2

Bonjour,

La désolidarisation d'un compte joint est impossible. Un compte joint ne peut pas être transformé en compte individuel.

Deux possibilités :

- la clôture du compte qui nécessite l'accord des 2 co-titulaires.
- la transformation en compte indivis qui peut être faite à l'initiative d'un seul des 2 co-titulaires. Un compte indivis nécessite la signature des 2 co-titulaires pour toute opération.

-----  
Par bernard13

Bonjour et merci pour vos retours,

Cependant quels sont mes recours pour que ma situation se règle ?

Très cordialement

-----  
Par ESP

Peut-être avec le concours de la banque.

[url=https://www.expertpublic.fr/fermer-compte-joint-sans-l-accord-du-conjoint/]https://www.expertpublic.fr/fermer-compte-joint-sans-l-accord-du-conjoint/[/url]